

Informations aux Actionnaires de CS Investment Funds 4– Credit Suisse (Lux) Cat Bond Fund

CS Investment Funds 4

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet,
L-2180 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B134.528

(la « **Société** »)

Les actionnaires (les « **Actionnaires** » de Credit Suisse (Lux) Cat Bond Fund (le « **Compartiment** ») sont informés par le Conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'administration** ») que Euler ILS Partners Holding AG a conclu un accord définitif sous forme de rachat de l'entreprise par les cadres pour acheter à UBS Group AG sa participation à 100 % dans Credit Suisse Insurance Linked Strategies Ltd (« **CSILS** »), agissant en tant que gestionnaire d'investissement du Compartiment (la « **Transaction** »).

La Transaction devrait être conclue dès le 30 septembre 2024, sous réserve des approbations réglementaires, ou à toute autre date convenue entre les parties (la « **Clôture** »).

À la Clôture, CSILS cessera d'être lié au groupe UBS, fonctionnera indépendamment du groupe UBS sous un nouveau nom et continuera d'agir en tant que gestionnaire d'investissement du Compartiment.

Les Actionnaires de la Société sont par ailleurs informés qu'à la Clôture, les conditions d'éligibilité relatives aux Actions des Catégories « DA », « DAH », « DB » et « DBH » du Compartiment seront modifiées de sorte que ces Catégories d'actifs ne pourront être acquises que par des investisseurs institutionnels au sens de l'Article 174(2)(c) de la Loi du 17 décembre 2010, des investisseurs institutionnels ayant conclu un accord écrit (par exemple, un accord d'accès aux fonds ou un accord de coopération, un accord de gestion d'investissement ou équivalent) avec le gestionnaire d'investissement du Compartiment, c'est-à-dire avec CSILS (les « **Exigences d'éligibilité pour les nouvelles Catégories d'actifs D** »).

Les Exigences d'éligibilité pour les nouvelles Catégories d'actifs D, ainsi que toutes les autres mises à jour nécessaires du Prospectus résultant de la Transaction, seront intégrées au Prospectus dès que possible et prendront effet à la Clôture.

Nonobstant ce qui précède, la Transaction n'aura aucun impact significatif ni sur la politique d'investissement du Compartiment ni sur les considérations de durabilité de ses investissements et n'entraînera aucune modification des commissions établies dans le Prospectus.

Les actionnaires doivent noter qu'une fois les modifications ci-dessus entrées en vigueur, le nouveau prospectus de la Société, le DIC des PRIIP, les derniers rapports annuel et semestriel ainsi que les statuts pourront être obtenus au siège social de la Société conformément aux dispositions du prospectus. Les accords contractuels ainsi que les statuts de la société de gestion peuvent être consultés au siège de la Société pendant les heures normales d'ouverture.

Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

Luxembourg, le 30 septembre 2024

Le Conseil d'administration